



Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° STS2	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2000	Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021	DESIGN Unité Cartographie 1018 Rue de Genève, 76000 ANNEXY univisig	FORD CAENALTA Colonne DESIG, Août 2019 Détail de l'état courant Diffusion des données géométriques MAIRIE CAENALTA juillet 2021

ZONES URBAINES

U : Zone urbaine

UE : Zone urbaine à vocation d'équipement

UXaI : Zone urbaine à vocation économique (industrie et artisanat)

UXc : Zone urbaine à vocation économique (commercial)

ZONES A URBANISER

1AU : 1AU : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle

1AUE : 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipement

1AUXaI : 1AUXaI : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique (industrie et artisanat)

1AUXb : 1AUXb : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique (bureau)

2AUX : 2AUX : Zone à urbaniser à long terme à vocation économique

ZONES AGRICOLES

A : Zone agricole

AeNr : AeNr : Zone agricole de développement préférentiel pour les énergies renouvelables

ZONES NATURELLES

N : Zone naturelle

NC : NC : Zone naturelle portant un projet spécifique

NT1 : NT1 : Zone naturelle portant un projet spécifique

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

 Emplacement réservé

 OAP sectorielle simple

 Orientation d'aménagement et de programmation liée aux lisères urbains à protéger

 Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

 Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

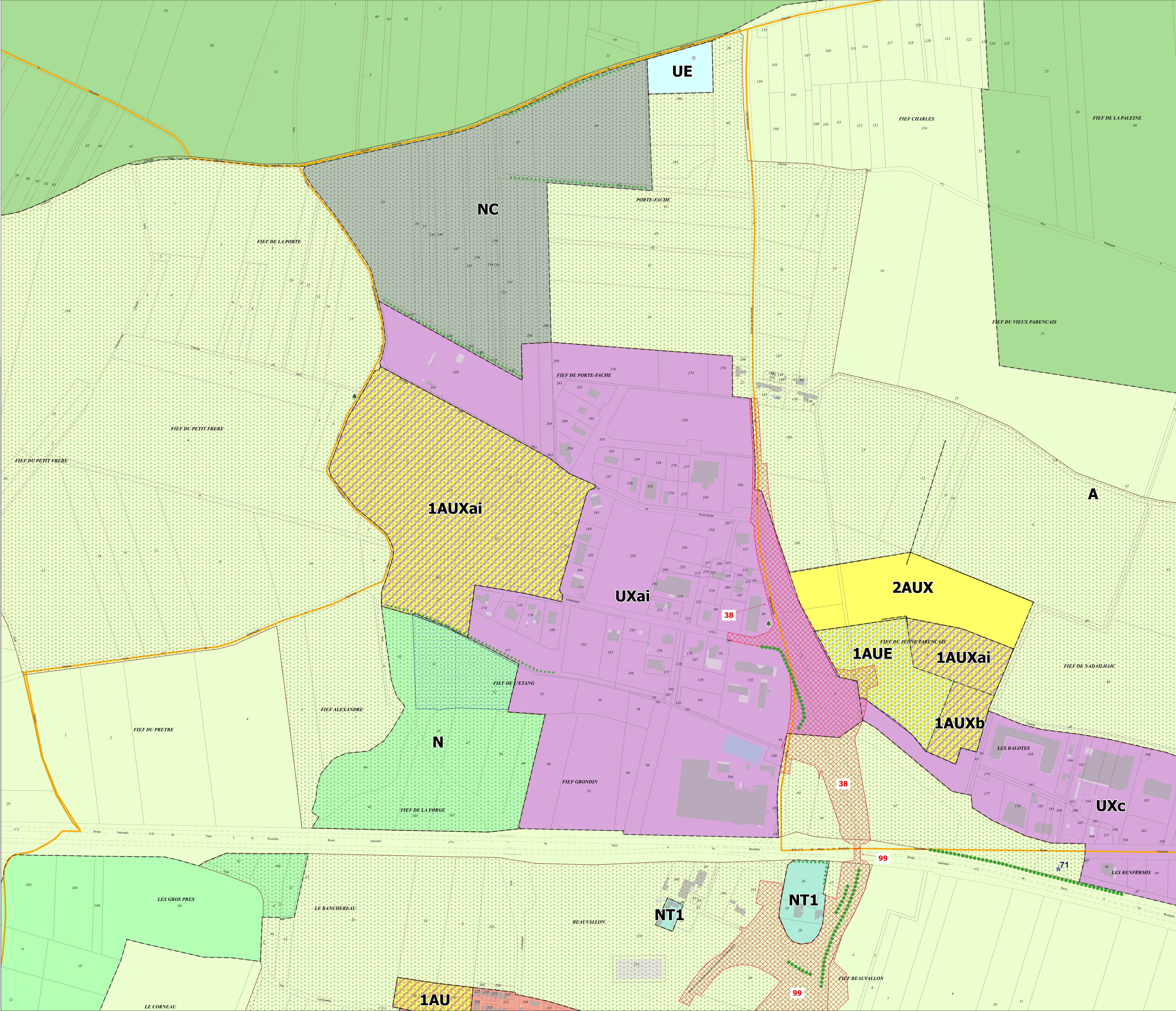
 Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

 Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

 Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

HABILITAGE DU PLAN

 Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)



Emplacements réservés				
N°	Désignation	Bénéficiaire	Emprise	Commune
38	Echangeur Beaux Vallons RD115-RN11	Département	46460 m²	FERRIÈRES

Changement de destination autorisé

Patrimoine

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
71	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Croix de Lorraine	SAINT SAUVEUR D'AUNIS